



VARSOVIE et LE PAYS DES MILLE LACS

du mardi 12 au lundi 18 septembre 2017



Logement

Hotel Sofitel Victoria – 5* (le 12 et du 16 au 17 septembre – Varsovie (3 nuitées))

<http://www.sofitel.com/gb/hotel-3378-sofitel-warsaw-victoria/index.shtml>



C'est le célèbre architecte français Didier Gomez qui a conçu l'intérieur rénové du Sofitel Warsaw Victoria. Situé au cœur de Varsovie, près de la vieille ville, du Château Royal et de l'Opéra national polonais, cet hôtel est l'endroit idéal pour la découverte de la ville. Il dispose, sur 5 étages, de 343 chambres confortables et élégantes (air conditionné) dotées d'une technologie de pointe et d'une connexion Internet ADSL gratuite.

Hotel St. Bruno - 4* (le 13 septembre – Giżycko (1 nuitée))

<http://www.hotelstbruno.pl/en/>



L'Hôtel St. Bruno est un hôtel 4* situé sur le canal Łuczański, à côté du pont tournant, à Giżycko. Il propose un accès gratuit à une piscine, un sauna et à la piscine du spa. Une connexion Wi-Fi gratuite est disponible. Ses élégantes chambres climatisées sont toutes dotées d'un plateau/bouilloire, d'une télévision à écran plat et d'un coffre-fort. Elles comprennent une salle de bains moderne avec douche et sèche-cheveux.

Il se situe à 800 mètres de la plage ainsi que des gares routière et ferroviaire de Giżycko. Le port très populaire d'Ekomarina se trouve à seulement 1 km.

Anders SPA - 4* (du 14 au 16 septembre - Olsztyn (2 nuitées))

http://www.hotelanders.pl/en/core/home.php? PageID=62476&gclid=CjwKEAiAr4vBBRCG36e415-11wSJAAtjJZ-C7GE0TznXs_h_dQVmiHYOta3VGPTDJSc4HBtnRWuRoCNWDw_wcB



L'hôtel Anders se trouve dans le village de Stare Jabłonki, près du canal Elbląg et sur la côte du lac Szelaż Mały. Entouré d'un paysage pittoresque, forêt, eau et d'air frais, il est la destination idéale. Le slogan de l'hôtel – «Naturally in Masuria» - rassemble la philosophie de l'espace, des facilités et de la cuisine. Les chambres disposent d'une télévision, un téléphone, minibar, frigo, facilités de thé et café et un sèche-cheveux. Accès à la piscine, saunas et gym illimité.

Accès au WiFi dans les espaces communs.

Programme provisoire

Jour 1 / Mardi 12 septembre : Bruxelles – Varsovie.

- 08h00** Rendez-vous à l'aéroport de Zaventem et assistance Tellus pour les formalités d'embarquement.
- 10h05** Départ du vol Lot Polish Airways LO236 à destination de Varsovie – places réservées en classe économique.
- 12h05** Arrivée à l'aéroport de Varsovie. Accueil par votre guide accompagnateur et transfert au centre de la ville pour le déjeuner et les visites.

Après le déjeuner, **tour panoramique** de la capitale polonaise avec ses quartiers modernes et **visite guidée de la Vieille Ville**: la colonne du roi Sigismond, la Place du Château royal, la Cathédrale gothique St-Jean, la Grand-Place du Marché.
Installation à l'hôtel **Sofitel Victoria 5***. Dîner et nuitée.

Jour 2 / Mercredi 13 septembre : la région des Mille Lacs (Warmie et Mazurie).

Après le petit déjeuner, départ vers **la région des Mille Lacs** (Warmie et Mazurie) qui, pendant l'entre-deux-guerres constituait une partie de la Prusse Orientale, enclave allemande coupée du reste du Reich par ce qu'on appelait le Corridor de Danzig (Gdansk).



Après le déjeuner, **croisière sur les Grands Lacs** du port de Ruciane à celui de Mikołajki. Dès le milieu du XVIIIe siècle, les lacs et rivières étaient connectés entre eux par un système de canaux reliant la région à la Mer Baltique.

Visite de **Nakomiady, avec sa manufacture de poêles de faïence** et son manoir du XVIIIe siècle, (ancienne résidence d'une famille prussienne) rendu à la vie par ses nouveaux propriétaires.



Le soir, arrivée à **Giżycko**, importante station de sports nautiques en Mazurie. Installation à l'hôtel **St Bruno 4*** logé dans un ancien château teutonique.

Jour 3 / Jeudi 14 septembre : Boyen – Gierłoż - Olsztyn.

Après le petit déjeuner, dans la matinée, visite de la puissante forteresse de **Boyen**, construite au milieu du XIXe siècle selon un plan en étoile sur l'ordre du roi Frédéric Guillaume IV pour protéger l'ancienne frontière prusso-russe.



Départ pour **Gierłoż** pour la visite des ruines du **Quartier Général d'Hitler** qui y échappa à l'attentat du 20 juin 1944 organisé par Klaus von Stauffenberg.

Courte halte dans la **ville médiévale de Reszel** avec son château, son pont gothique et ses fortifications.

Déjeuner, puis en route pour la visite de **Święta Lipka** qui abrite un monastère baroque célèbre pour la qualité de ses orgues : audition lors d'une démonstration de cet instrument.

Continuation vers **Olsztyn**, capitale de la Warmie.

Installation à l'Hôtel **Anders SPA 4*** qui profite d'un agréable emplacement au bord d'un lac. Dîner et nuit à l'hôtel.

Jour 4 / Vendredi 15 septembre : Olsztynek - Olsztyn.

Après le petit déjeuner, départ dans la matinée pour découvrir l'**Ecomusée d'Olsztynek** qui restitue les villages de l'ancienne Prusse Orientale, mais aussi de la région du nord-est de la Pologne. C'est un des plus anciens parcs ethnographiques de ce genre en Europe.

Visite des **restes de l'ancien Mausolée du maréchal von Hindenburg**, entre Olsztyn et Sudwa. Le monument a été construit dans les années 1924–1927 pour commémorer la bataille de Tannenberg (août 1914) puis reconstruit dans les années 1934–1935.

Visite du centre historique d'**Olsztyn, ancien siège des évêques de Warmie** (le château gothique local est lié à la géniale astronomie Copernic qui administrait les biens des évêques et organisa avec succès la défense du château contre les attaques des Teutoniques).

Dîner dans une auberge traditionnelle à Gietrzwałd. Logement à l'hôtel **Anders SPA 4***.

Jour 5 / Samedi 16 septembre : Lowicz – Zelazowa Wola - Varsovie.

Après le petit déjeuner, en route pour Varsovie. Etape à **Lowicz**, capitale du folklore mazovien et petite ville typique de région de Mazovie avec la place et la cathédrale baroque Ste Victoire, l'Hôtel de ville et la maison où Napoléon descendit...

Déjeuner dans l'ambiance familiale de la demeure d'artistes «Kasia et Wojtek».

Départ pour **Zelazowa Wola**. C'est là que le 1er mars 1810 naquit Frédéric Chopin. Découverte de sa maison natale et promenade dans le parc qui évoque les souvenirs de l'enfance du compositeur.

Continuation vers Varsovie. Installation à l'hôtel **Sofitel Victoria 5***. Dîner et nuitée à l'hôtel.



Jour 6 / Dimanche 17 septembre : Varsovie.

Après le petit déjeuner, la matinée sera consacrée à la découverte du **Parc Royal de Łazienki** et des jardins à l'anglaise aménagés pour le roi Stanislas II Auguste Poniatowski. Visite du **Palais sur l'eau**, de style néoclassique. À l'intérieur se trouvent une collection de peintures hollandaises et flamandes, ainsi que du mobilier d'époque.

Ensuite, visite de l'**Orangerie Royale** aux fresques de la fin du XVIIIe siècle, récemment restaurées et rare exemple de **Théâtre de la Cour** ayant gardé tout son décor de l'époque.

Après le déjeuner, **promenade sur les traces de Chopin** : le jardin de Saxe, où il jouait avec ses sœurs et où se trouvait son premier appartement varsovien; la rue de Faubourgs de Cracovie, où figurent plusieurs demeures liées à la famille de Chopin; le palais Radziwill, actuellement résidence de la Présidence de la République, où il donna son premier concert à l'âge de huit ans; l'église Saint-Joseph où il tenait l'orgue les dimanches; le palais Czapski, où se trouvait son dernier appartement de Varsovie qu'il quitta à l'âge de vingt ans pour ne jamais plus y revenir...

Visite du **Musée national de Varsovie** qui réunit des œuvres de Botticelli à David, ainsi que le remarquable ensemble de fresques de la cathédrale nubienne de Faras. Nous conseillons de découvrir en particulier la collection de peintures polonaises présentée dans le contexte de l'art européen.



Concert privé de musique de Chopin dans la salle de concert des Editions musicales située dans le quartier de l'Opéra.

Dîner d'adieu au restaurant gastronomique et nuitée à l'hôtel *Sofitel Victoria 5**.

Jour 7 / Lundi 18 septembre : Varsovie - Bruxelles.
--

Petit déjeuner. Matinée et déjeuner libres.

Transfert à l'aéroport.

16h30 Départ du vol Lot Polish Airlines LO233 à destination de Bruxelles.

18h40 Arrivée à Zaventem.

Fin de nos services.

PRIX calculé sur base de 25 voyageurs :

1.710,00 euros par personne en chambre double,

2.040,00 euros par personne en chambre single.

Le prix sera adapté au nombre réel de participants.

Acompte : **550,00 euros par personne** à l'inscription.

Solde : pour le **29 juillet 2017** au plus tard.

Ce prix comprend :

- ✚ L'assistance Tellus à Zaventem le jour du départ ;
- ✚ Le transport aérien en classe économique de Bruxelles à Varsovie et retour par vol direct avec la compagnie Lot Polish Airlines;
- ✚ L'assistance et l'accompagnement par notre représentant local (en français) ;
- ✚ Les transferts locaux en autocar confortable suivant programme ;
- ✚ Les visites et droits d'entrées suivant programme ;
- ✚ Le séjour de 6 nuits d'hôtels, en chambre double, dans les hôtels suivants (ou similaires) :
 1. **à Varsovie: Hôtel Sofitel Victoria 5***
 2. **à Giżycko : Hôtel St. Boris 4* :** <http://www.hotelstbruno.pl/en/>
 3. **à Olsztyn : Hôtel Anders SPA 4* :**
<http://www.hotelanders.pl/en/core/home.php? PageID=62476&gclid=CjwKEAiAr4vBBRCG36e415- l1wSJAAatjJZ- C7GE0TznXs h dQVmlHYOta3VGPTDJSc4HBtnRWuRoCNWDw wcb>
- ✚ La pension complète du déjeuner le jour 1 au petit déjeuner le jour 7, à savoir : 6 petits déjeuners / 6 déjeuners / 6 dîners ; l'eau minérale, café ou thé pendant les repas ;
- ✚ Le concert de musique Chopin du jour 6 ;
- ✚ Les taxes d'aéroport belges et polonaises (valeur à ce jour : 91,70 € pp) ;
- ✚ La TVA, les taxes locales et les pourboires pour le chauffeur et l'accompagnateur local.

Ce prix ne comprend pas :

- ✚ Les boissons autres que l'eau minérale, café ou thé;
- ✚ Les pourboires autres que ceux du chauffeur et de l'accompagnateur ;
- ✚ Les frais personnels et services extra à l'hôtel ;

- ✚ Toute prestation non mentionnée dans le programme ;
- ✚ L'assurance voyage Mondial Assistance (prime : 55,00 € pp. en chambre double et 70,00 € pp en chambre single) couvrant par personne :
 - *Annulation voyage* : 100% des frais d'annulation
 - *Rapatriement / Frais médicaux* illimité
 - *Bagages / valeur max.* 1250.00 €
 - *Accident de voyage / en cas de décès* 12500.00 €

Ce prix ne comprend pas :

- ✚ Les boissons autres que l'eau minérale, café ou thé;
- ✚ Les pourboires autres que ceux du chauffeur et de l'accompagnateur ;
- ✚ Les frais personnels et services extra à l'hôtel ;
- ✚ Toute prestation non mentionnée dans le programme ;
- ✚ L'assurance voyage Mondial Assistance (prime : 55,00 € pp. en chambre double et 70,00 € pp en chambre single) couvrant par personne :
 - *Annulation voyage* : 100% des frais d'annulation
 - *Rapatriement / Frais médicaux* illimité
 - *Bagages / valeur max.* 1250.00 €
 - *Accident de voyage / en cas de décès* 12500.00 €

N.B.:

- *Nos prix ci-dessus sont calculés de bonne foi d'après les tarifs en vigueur en octobre 2016 ;*
- *Toute fluctuation des tarifs, des taxes, de la TVA, et le coût des carburants peut nous obliger à adapter nos prix ;*
- *Les taxes d'aéroports et le supplément carburant sont de 91,70 € par personne à ce jour. Considérant la fluctuation du coût des carburants, Tellus se réserve le droit de répercuter toute augmentation intervenant d'ici à la date de départ.*

Résiliation du projet par le voyageur :

En cas de remplacement possible :

* Jusqu'à 21 jours (**22 août 2017**) avant le départ, aucune pénalité en cas de remplacement si ce remplacement n'entraîne aucun frais supplémentaire.

* A partir de 20 jours (**23 août 2017**) avant le départ, aucun remplacement accepté (cf. paragraphe suivant "en cas de non remplacement").

En cas de NON-remplacement :

* Perte de € 550,00 par personne pour toute annulation survenant jusqu'à 45 jours avant le départ (**29 juillet 2017**).

* Perte de la totalité du prix du voyage pour toute annulation survenant entre le 45^{ème} jour (**30 juillet 2017**) et y compris le jour du départ.

Nous recommandons vivement à chaque participant de souscrire une police d'assurance couvrant les frais d'annulation et de voyage.



Organisation :

TELLUS Incentive & Travel Company, Bruxelles

Responsable de l'activité,
Yvette Demory.

BULLETIN D'INSCRIPTION

VARSOVIE ET LE PAYS DES MILLE LACS

du mardi 12 au lundi 18 septembre 2017

A compléter en caractères d'imprimerie et à renvoyer à :
AIACE - Section Belgique – c/o Commission européenne
G—1 1/50 – 1049 Bruxelles
E-mail : aiace-be@ec.europa.eu - Fax (32) 02/299 52 89

ATTENTION : Aucune inscription n'est acceptée par téléphone !

Mme/Melle/M.: N° de membre:
Nom (figurant sur le passeport):
N° de CI ou de passeport: Nationalité :
Adresse :
.....
Tél/Fax : GSM :
E-mail :

Je serai accompagné(e) de :

Mme/Melle/M. Date de naissance :
Nom (figurant sur le passeport)
N° de CI ou de passeport: Nationalité :
Adresse :
.....
Tél/Fax GSM :
E-mail :

Désire réserver :

- une chambre double au prix de **1.710,- euros** par personne.
 une chambre single au prix de **2.040,- euros** par personne.

Je souhaite souscrire une assurance voyage/annulation : oui/non.

Versement de l'acompte de **550,- euros** lors de l'inscription au compte de

Tellus Incentive & Travel Company

Avenue de la Basilique, 353, 1081 Bruxelles

Références bancaires : **IBAN : BE 52 0014 3231 2609 - BIC : GEBABEBB**

avec la mention : **AIACE : VARSOVIE.**

Date :

Signature :



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ANCIENS
DE L'UNION EUROPEENNE

Section Belgique

CONDITIONS GENERALES

1. L'AIACE, section Belgique, n'encourt aucune responsabilité et ne pourra être tenue responsable des conséquences ou dommages quelconques, matériels ou corporels, en cas d'accidents survenus à un participant durant les activités de l'association ou en relation avec celles-ci. Il appartient à chaque participant d'assurer les risques liés à la participation aux activités par des polices d'assurances individuelles, en ce compris la responsabilité civile.
2. L'AIACE, section Belgique, ne peut être tenue responsable en cas de vol, disparition, dommage ou détérioration de valeurs, biens ou équipements personnels des participants à ses activités.
3. L'AIACE, section Belgique, n'encourt aucune responsabilité et ne pourra être tenue responsable en cas d'annulation d'activités programmées ou de modifications apportées à l'organisation des activités.
4. En cas d'annulation d'une activité, la responsabilité de l'AIACE, section Belgique, se limite au remboursement intégral au participant inscrit des sommes qu'il a déjà payées au jour de l'annulation, au titre d'inscription à l'activité annulée.
5. La signature du présent bulletin implique la responsabilité financière pour les prestations ainsi demandées et l'obligation de payer intégralement les contributions et frais de participation.
6. Dans le cadre des activités de voyages, l'AIACE, section Belgique, se limite à collecter et centraliser les demandes de participations et de les transmettre à l'agence de voyages organisatrice et responsable du voyage. En aucun cas, l'association ne pourrait être considérée comme organisatrice du voyage ou intermédiaire de voyages au sens de la Directive 90/314/CE du Conseil du 13 juin 1990, concernant les voyages, vacances et circuits à forfait ou des dispositions de la loi du 16 février 1994, régissant le contrat d'organisation de voyages et le contrat d'intermédiaire de voyages. La responsabilité légale et contractuelle de la bonne fin des voyages repose exclusivement sur l'agence ou l'opérateur chargé de leur organisation et de leur exécution, à l'exclusion de toute responsabilité dans le chef de l'Association ou de ses responsables.

Conditions applicables en cas de désistement ou d'absence au départ

1. Tout désistement à une activité doit être obligatoirement confirmé par écrit.
2. Après la date de clôture des inscriptions, un désistement donnera lieu à la retenue des frais réels irrécupérables. De plus, un montant de 5% du prix global de participation sera retenu au titre de frais administratifs. En tout état de cause, la retenue ne pourra être inférieure à un montant de 15,- euros par personne ou au montant total des activités dont le coût est inférieur à 15,- euros par participant. Un désistement à partir de 15 jours calendrier avant la date de l'activité ou l'absence au départ pour quelque raison que ce soit entraînera le paiement intégral du prix de l'activité.
3. Lorsqu'un participant choisit de ne pas profiter de l'une des prestations offertes dans le cadre d'une activité, ceci ne donnera lieu à aucun remboursement, sauf disposition particulière à cet effet approuvée par la personne responsable de l'activité.
